

Argentine : avortement dépénalisé ? Un hôpital dit non

Author : Jeanne Smits

Categories : [avortement](#), [Jeanne Smits](#), [Points non négociables](#), [Riposte Catholique](#)

Date : 2 juin 2012



L'hôpital Centeno à General Pico, La Pampa, Argentine

Tous les médecins du service de gynécologie de l'hôpital de General Pico dans la province de La Pampa sont [d'accord](#) : pas question de pratiquer dans cet établissement le moindre avortement « non punissable » tel que le définit l'article 68 du code pénal. Leur résistance vise précisément la mise en œuvre dans leur province du protocole régissant la fourniture de ce « soin » en l'absence de toute décision judiciaire, selon le principe fixé il y a peu par la Cour suprême fédérale de Buenos Aires.

La Pampa fait partie en effet des quelques provinces qui n'ont pas tardé à traduire en pratique le principe affirmé par une poignée de juges qui estiment inutile l'intervention des tribunaux pour autoriser ou non un avortement dépénalisé – dans le cas d'un viol, par exemple. Aucune vérification policière ni judiciaire n'est donc exigée.

Le protocole mis en place il y a 30 jours à l'intention des établissements de santé a déjà « permis » un avortement sur une femme se disant violée. Quatre établissements de la province, qui compte quelque 350.000 habitants, y sont désignés comme devant rendre ce « service public ». L'hôpital de General Pico est à 150 km de l'établissement désigné le plus proche.

A l'hôpital Centeno de General Pico, donc, les neuf médecins du service de gynécologie ont été informés du protocole qui a été lu devant les médecins assemblés et, chacun l'ayant ensuite personnellement examiné, ils ont chacun individuellement pris la décision d'opposer leur objection de conscience. Cette unanimité n'est donc pas la réponse collective de la direction de l'hôpital, mais résulte de l'accord de fait que celle-ci a qualifié de « coïncidence ».

Mais quoi qu'il en soit, en l'état actuel des choses, c'est l'hôpital Centeno qui par la force des choses se trouve être un établissement pro-vie...

Son directeur, Mario Garcia Llerena a déclaré que si solution il y avait, ce serait à travers la sous-secrétairerie de la santé mais certainement pas à travers une obligation faite aux médecins dont il entend « respecter le droit à la vie privée ».

L'organisation Mujeres por la Solidaridad, une ONG féministe, a violemment critiqué la décision prise en conscience par les gynécologues de General Pico, affirmant qu'une institution ne peut pas invoquer l'objection de conscience. L'un de ses dirigeants, Monica Rodriguez, a déclaré que des « normes sexuelles » existent, « les professionnels travaillant dans une institution publique ne devraient pas être objecteurs de conscience », ainsi que l'affirment et le réclament les associations féministes qui font une propagande intense pour le « droit » à l'avortement en Argentine au noms des « droits sexuels et reproductifs ». « Ça, on ne peut pas l'avalier. L'institution va devoir trouver des remplaçants », a-t-elle dit.

**• Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ?
Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)**

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)